

# Bilan synthèse 2026

## de la Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028

Direction générale du développement durable

La [Feuille de route gouvernementale en économie circulaire \(FREC\) 2024-2028](#) prévoit un bilan synthèse de l'accélération de l'économie circulaire public et annuel.

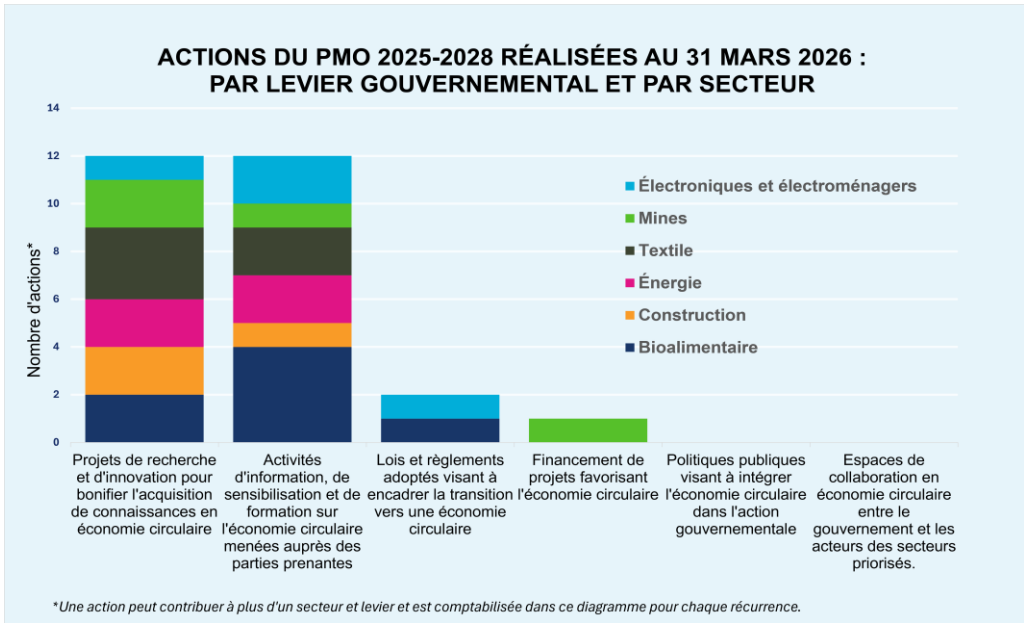
Ce bilan s'appuie sur deux catégories d'indicateurs de mesure :

- Des **indicateurs de mesure de l'effort gouvernemental**, qui témoignent des actions réalisées chaque année dans le cadre des plans de mise en œuvre (PMO) pour répondre aux enjeux transversaux;
- Des **indicateurs de mesure de l'effet**, qui servent à évaluer l'accélération de la circularité de l'économie québécoise selon les données les plus récentes.

**Période observée : du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026.**

La méthodologie de calcul est présentée aux pages 3 et suivantes.

### Statut des actions du PMO 2025-2028



| Résultats par indicateur de mesure de l'effort gouvernemental                                                                                                                                       |                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Indicateur                                                                                                                                                                                          | Résultat                    |
| Nombre d'occurrences de participation de représentants du gouvernement du Québec à des activités de nature internationale ayant un impact sur l'économie circulaire <sup>8</sup>                    | 10 activités                |
| Nombres de partenariats internationaux et d'ententes officielles de collaboration internationale en lien avec l'économie circulaire auxquels le Québec a pris part <sup>9</sup>                     | 4 partenariats              |
| Nombre de contrats réalisés où l'une des cinq conditions de l'économie circulaire est sélectionnée, et leur proportion parmi les acquisitions gouvernementales <sup>10</sup>                        | 1 209 contrats<br>14,15 %   |
| Montant des acquisitions gouvernementales réalisées où l'une des cinq conditions de l'économie circulaire est sélectionnée, et sa proportion <sup>11</sup>                                          | 2 244 767 880 \$<br>14,84 % |
| <i>Valeurs de référence pour l'année 2024-2025. Les données pour l'année 2025-2026 seront disponibles en 2027.</i>                                                                                  |                             |
| Nombre d'actions réalisées du PMO contribuant au levier « Projets de recherche et innovation pour bonifier l'acquisition de connaissances en économie circulaire » <sup>12</sup>                    | 7                           |
| Nombre d'actions réalisées du PMO contribuant au levier « Activités d'information, de sensibilisation et de formation sur l'économie circulaire menées auprès des parties prenantes » <sup>13</sup> | 5                           |
| Nombre d'actions réalisées du PMO contribuant au levier « Lois et règlements adoptés visant à encadrer la transition vers une économie circulaire » <sup>14</sup>                                   | 2                           |
| Nombre d'actions réalisées du PMO contribuant au levier « Financement de projets favorisant l'économie circulaire » <sup>15</sup>                                                                   | 1                           |
| Nombre d'actions réalisées du PMO contribuant au levier « Politiques publiques visant à intégrer l'économie circulaire dans l'action gouvernementale » <sup>16</sup>                                | 0                           |
| Nombre d'actions réalisées du PMO contribuant au levier « Espaces de collaboration en économie circulaire entre le gouvernement et les acteurs des secteurs priorités » <sup>17</sup>               | 0                           |

| Résultats par indicateur de mesure de l'effet                                                                                  |       |                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------|
| Indicateur                                                                                                                     | Année | Résultat       |
| Indice de circularité de l'économie québécoise <sup>5</sup>                                                                    | 2023  | 2,5 %          |
| Indice de productivité des matières <sup>6</sup>                                                                               | 2021  | 1 679 \$/tonne |
| Proportion des aliments comestibles entrant dans le système bioalimentaire qui sont perdus ou gaspillés au Québec <sup>7</sup> | 2019  | 16 %           |
| <i>Données les plus récentes. Voir les notes 5, 6 et 7 pour les renouvellements prévus.</i>                                    |       |                |



# Méthodologie - indicateurs de mesure de l'effort gouvernemental

La FREC identifie neuf leviers gouvernementaux pour répondre aux six enjeux transversaux du déploiement de l'économie circulaire au Québec. Les 10 indicateurs de mesure de l'effort gouvernemental découlent de ces leviers. Lors de l'élaboration des PMO, une attention particulière a été portée pour que chacune des actions se rattache à au moins un de ces 10 indicateurs. Ainsi, il est possible d'apprécier les indicateurs de mesure de l'effort gouvernemental selon la réalisation annuelle par les ministères et organismes (MO) de leurs actions inscrites au PMO.

Les indicateurs permettant d'évaluer l'effort gouvernemental présentés dans la FREC ont été optimisés et simplifiés, notamment en mettant l'accent sur la quantification du nombre d'actions réalisées par levier.

| Enjeu                                                            | Levier gouvernemental                                                                                                     | Indicateur                                                                          | Description de l'indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Données sectorielles en économie circulaire insuffisantes        | Projets de recherche et d'innovation pour bonifier l'acquisition de connaissances en économie circulaire                  | Nombre d'actions du PMO 2025-2028 réalisées au 31 mars 2026 contribuant à ce levier | Projets de recherche et d'innovation réalisés ou soutenus par les MO afin de bonifier et de faciliter l'acquisition de données sur l'économie circulaire (dont les freins, les leviers et les liens avec diverses thématiques). Les projets servent à orienter les décisions et actions futures. Ils peuvent être menés à l'interne, en partenariat ou en sous-traitance.                                           |
| Manque de connaissances des parties prenantes                    | Activités d'information, de sensibilisation et de formation sur l'économie circulaire menées auprès des parties prenantes | Nombre d'actions du PMO 2025-2028 réalisées au 31 mars 2026 contribuant à ce levier | Activités d'information, de sensibilisation et de formation sur l'économie circulaire menées ou soutenues par les MO, auprès de parties prenantes internes et externes. Elles visent à diffuser des connaissances, à promouvoir l'importance de l'économie circulaire et à développer les compétences nécessaires à sa mise en œuvre. Ce levier exclut les activités menées auprès de représentants internationaux. |
| Absence d'un cadre gouvernemental adapté à l'économie circulaire | Politiques publiques visant à intégrer l'économie circulaire dans l'action gouvernementale                                | Nombre d'actions du PMO 2025-2028 réalisées au 31 mars 2026 contribuant à ce levier | Adoption ou renouvellement de politiques publiques intégrant l'économie circulaire par les MO. Les politiques publiques prennent différentes formes (p. ex. : politiques, stratégies, plans d'action, plans de mise en œuvre, cadres ou directives).                                                                                                                                                                |
|                                                                  | Lois et règlements adoptés visant à encadrer la transition vers une économie circulaire                                   | Nombre d'actions du PMO 2025-2028 réalisées au 31 mars 2026 contribuant à ce levier | Adoption ou révision de lois et de règlements visant à faciliter la transition vers une économie circulaire, c'est-à-dire à promouvoir ce modèle, à lever les obstacles à son implantation et à réduire la dépendance à l'économie linéaire.                                                                                                                                                                        |
|                                                                  | Financement de projets favorisant l'économie circulaire                                                                   | Nombre d'actions du PMO 2025-2028 réalisées au 31 mars 2026 contribuant à ce levier | Financement accordé à des projets pilotes, de mise à l'échelle, de transfert ou de croissance favorisant l'économie circulaire, à l'intérieur ou à l'extérieur du gouvernement. Ces projets excluent les projets de recherche visant principalement l'acquisition de connaissances.                                                                                                                                 |

| Enjeu                                                                   | Leviers gouvernementaux                                                                                               | Indicateurs                                                                                                                                                                                                                | Descriptions des indicateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nécessité d'établir la collaboration entre toutes les parties prenantes | Espaces de collaboration en matière d'économie circulaire entre le gouvernement et les acteurs des secteurs priorités | Nombre d'actions du PMO 2025-2028 réalisées au 31 mars 2026 contribuant à ce levier                                                                                                                                        | Espaces de collaboration et de dialogue avec divers acteurs (entreprises, chercheurs, société civile, etc.) visant à accélérer le développement de l'économie circulaire. Ces espaces (forums, comités, laboratoires, tables de concertation, etc.) favorisent le partage, la concertation et la mise en commun des expertises. Ils peuvent être créés à l'initiative du gouvernement ou à celle d'un de ses vis-à-vis sectoriels dans la société civile.                                                                                                                                                        |
| Exemplarité de l'État dans la transition circulaire de l'économie       | Achats publics intégrant des conditions de l'économie circulaire                                                      | Nombre de contrats réalisés entre le 1 <sup>er</sup> avril 2025 et le 31 mars 2026 où l'une des cinq conditions de l'économie circulaire est sélectionnée, et leur proportion parmi les acquisitions gouvernementales      | <p>Les deux indicateurs concernent les acquisitions de produits, de services et de travaux de construction intégrant au moins une des conditions de l'économie circulaire suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contenu recyclé, remis à neuf ou usagé;</li> <li>• Réutilisable, recyclable ou valorisable;</li> <li>• Format ou emballage écoresponsable;</li> <li>• Récupération écoresponsable des biens, services ou matériaux de construction en fin de vie;</li> <li>• Durée de vie supérieure.</li> </ul> <p><i>Les données pour l'année 2025-2026 seront disponibles en 2027.</i></p> |
|                                                                         |                                                                                                                       | Montant des acquisitions gouvernementales réalisées entre le 1 <sup>er</sup> avril 2025 et le 31 mars 2026 où l'une des cinq conditions de l'économie circulaire est sélectionnée, et sa proportion                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Optimisation de la gestion des ressources à l'échelle mondiale          | Activités et représentations du gouvernement du Québec ayant un impact sur l'économie circulaire à l'international    | Nombre d'occurrences de participation de représentants du gouvernement du Québec à des activités de nature internationale ayant un impact sur l'économie circulaire entre le 1 <sup>er</sup> avril 2025 et le 31 mars 2026 | Ensemble des actions menées par le Québec sur la scène internationale (sommets, conférences, négociations, colloques, échanges de bonnes pratiques, etc.) visant à promouvoir, influencer et renforcer le développement de l'économie circulaire. Ces activités, de nature bilatérale ou multilatérale, réalisées en collaboration avec des partenaires étrangers, contribuent à accroître la cohérence entre l'action locale et l'action internationale, à aligner les actions avec les objectifs de développement durable et à favoriser le partage de connaissances et de pratiques à l'échelle mondiale.     |
|                                                                         | Partenariats et ententes de collaboration internationale en lien avec l'économie circulaire                           | Nombres de partenariats internationaux et d'ententes officielles de collaboration internationale en lien avec l'économie circulaire auxquels le Québec a pris part du 1 <sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026           | Partenariats et ententes internationales nouvellement formés ou maintenus pour soutenir le développement de l'économie circulaire. Un partenariat peut être défini comme une relation de collaboration active, réciproque et durable entre deux ou plusieurs parties, fondée sur des objectifs communs liés à l'économie circulaire, et impliquant un engagement mutuel allant au-delà d'une simple consultation, participation ponctuelle ou relation contractuelle. Ces collaborations permettent d'attirer des ressources, des expertises et des technologies, tout en favorisant le rayonnement du Québec.   |

# Méthodologie - indicateurs de mesure de l'effet

## Définitions

Indice de circularité du Québec : L'indice analyse la manière dont les ressources circulent dans l'économie et leur utilisation à long terme pour établir leur niveau de circularité. Il nous informe sur le pourcentage des ressources qui sont circulaires dans notre économie. Il considère la totalité des intrants de l'économie : intrants circulaires, intrants non circulaires et intrants qui s'ajoutent aux réserves et aux stocks.

Indice de productivité des matières : La productivité des matières est un indicateur qui permet d'apprécier la progression vers une économie circulaire. Elle correspond au rapport entre le PIB et la quantité de matières consommées sur le territoire concerné, soit la consommation intérieure de matières (CIM). La CIM correspond aux matières extraites du territoire étudié et aux matières importées moins les matières exportées. Les matières se classent en quatre grandes catégories : la biomasse (p. ex. : biomasse forestière), les minerais métalliques, les minerais non métalliques et les combustibles fossiles. Ainsi, cet indicateur permet de mesurer l'utilisation efficiente des matières premières.

Proportion des aliments comestibles perdus ou gaspillés : Cet indicateur sectoriel mesure toute partie comestible des aliments destinée à la consommation humaine tout au long de la chaîne bioalimentaire du Québec (production, transformation/fabrication, distribution, hôtellerie, restauration et institutions, commerces de détail, ménages) qui en est détournée ou qui est dégradée, perdue ou jetée, à n'importe quelle étape du système bioalimentaire, y compris les étapes de la récupération et de la redistribution alimentaire et chez les consommateurs. Son unité de mesure est un pourcentage.

## Notes

Note 1 : 18 actions sur les 132 du PMO 2025-2028 étaient réalisées en date du 31 mars 2026. Sources : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et RECYC-QUÉBEC.

Note 2 : 111 actions sur les 132 du PMO 2025-2028 étaient en cours en date du 31 mars 2026. Sources : MELCCFP et RECYC-QUÉBEC.

Notes 3 et 4 : Sources : MELCCFP et RECYC-QUÉBEC.

Note 5 : Source : Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec - Mise à jour, Circle Economy et RECYC-QUÉBEC, 2025. À noter que les données qui ont servi à la mise à jour de l'indice de circularité en 2025 datent principalement de 2023, avant l'adoption de la FREC.

Note 6 : Source : La productivité des matières au Québec, Institut de la statistique du Québec, 2025. Renouvellement annuel. À noter que les données qui ont servi à la mise à jour de la productivité des matières en 2025 datent principalement de 2021, avant l'adoption de la FREC.

Note 7 : Source : Étude de quantification des pertes et gaspillage alimentaires au Québec, RECYC-QUÉBEC, 2022. Renouvellement prévu en 2028. À noter que les données qui ont servi à l'étude datent principalement de 2019, avant l'adoption de la FREC.

Notes 8 et 9 : Sources : Direction des relations internationales et canadiennes du MELCCFP et ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

Notes 10 et 11 : Source : Système électronique d'appel d'offres (SEAO). Les données issues du SEAO incluent les MO visés par Loi sur le développement durable et excluent ceux assujettis à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Notes 12 à 17 : Sources : MELCCFP et RECYC-QUÉBEC. Méthodologie - indicateurs de mesure de l'effet.